

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

Présent-es : Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Alain DETOLLE

Françoise ROMANET à Olivier MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

Après avoir validé les comptes de gestion, les comptes administratifs et avoir délibéré sur les sujets impactant les budgets prévisionnels (Taux d'impositions, prêt et ligne de trésorerie, FPIC ...) il est procédé à l'examen et aux votes de ces budgets

- DCM 2023/22: Approbation budget primitif 2023 : budget principal
- DCM 2023/23: Approbation budget primitif 2023 : budget eau et assainissement
- DCM 2023/24: Approbation budget primitif 2023 : budget écoquartier
- DCM 2023/25 : Approbation budget primitif 2023 : budget station-service

